

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7300861001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7300861001>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 août 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **35 - ILLE ET VILAINE**



PHARMACIE DE LA GARE

*Société en nom collectif transformée en société d'exercice
libéral à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 73 Avenue de la gare
35480 GUIPRY MESSAC
RCS RENNES 491 479 549*

AVIS DE TRANSFORMATION

L'assemblée générale extraordinaire en date du 10/05/2022 a décidé de modifier l'objet social et la transformation de la société de SNC en SELARL avec effet au 01/07/2022.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 4/07/2022 a constaté la réalisation définitive de la transformation de la société de SNC en SELARL avec effet au 01/07/2022 sans aucune autre modification que le changement de forme juridique et la modification de l'objet social.

Ancien objet :

L'acquisition et l'exploitation d'une officine de pharmacie sise 110, Avenue de la Gare – 35480 MESSAC.

Nouvel objet social :

L'exercice de la profession de Pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et

l'administration d'une officine de Pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

La dénomination sociale reste PHARMACIE DE LA GARE
Le siège social reste au 73 avenue de la gare 35480 GUIPRY-MESSAC.

Le capital social reste identique soit 20 000 euros divisé en 200 parts sociales

Monsieur Pierre CHAUCHET et Monsieur Alexandre VAGLIO co-gérant sous l'ancienne forme demeurent co-gérant sous la nouvelle forme de SELARL.

Pour avis la gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

